

**COMMUNE DE BAYONNE**

**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023  
DELIBERATION N° DE-2023-245**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHES (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHES à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme CASTEL,*

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES**  
– Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Rapport d'activité 2022.

Le président du syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne a adressé aux collectivités membres le rapport d'activité 2022 tel que présenté au Comité syndical le 24 juin 2023.

Ce rapport s'articule autour de deux axes : la gestion des collections - programmation 2022 (dont l'exposition temporaire sur Léon Bonnat), et la présentation des éléments financiers (la balance générale du compte administratif 2022 est jointe audit rapport).

L'année 2022 correspond à la première année post crise sanitaire où le musée a été ouvert au public sans aucune interruption (pour rappel fermeture de 5 mois et demi en 2020 et 4 mois et demi en 2021). Il est à noter que le 1er trimestre 2022 était encore sous l'effet de la pandémie avec une nouvelle vague de contamination (situation à gérer au cas par cas, beaucoup d'annulation de visites de scolaires). Par ailleurs, le contrôle d'accès avec présentation du pass-sanitaire obligatoire à l'entrée du musée a été maintenu jusqu'à fin mars 2022 mais les publics sont revenus au cours du second semestre.

Au total, de janvier à décembre 2022, la fréquentation du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne était de 45 426 visiteurs (contre 28 260 en 2021, soit une augmentation de 60 %) dont la moitié correspond à des entrées payantes.

En ce qui concerne les horaires d'accès au public du musée (de 10h à 18h du mardi au dimanche), depuis janvier 2022, l'ouverture a été décalée le jeudi de 13h à 20h avec une gratuité pour l'ensemble des visiteurs de 18h à 20h. L'objectif est double : favoriser l'accès à la culture pour tous (au-delà de la gratuité chaque premier dimanche du mois) et permettre que le musée reste ouvert en cohérence avec la programmation culturelle proposée le jeudi soir à 18h (en partenariat avec les institutionnels et tissu associatif).

En 2022, au-delà de l'exposition permanente, les visiteurs ont pu découvrir 5 expositions temporaires. Certaines ayant débuté en 2021, ont été présentées jusqu'à fin janvier 2022 dont « Trames du quotidien. Haritik harira » (consacrée à la mise en valeur de la collection textile du musée basque), et jusqu'à mi-avril pour « Les caprices de Charles » (parcours dans les salles d'expositions permanentes en hommage au maître verrier Charles Carrère, Anglet 1927-2021).

Puis du 4 juin au 31 août, une exposition-parcours a été présentée dans le cadre de la célébration des 250 ans de La Zélée : « La Franc-Maçonnerie bayonnaise d'hier et d'aujourd'hui ».

Du 8 juillet au 31 décembre, en partenariat avec le Musée Bonnat-Helleu, l'exposition temporaire « Léon Bonnat, peintre il y a cent ans » a célébré le centenaire du peintre avec une sélection de 80 tableaux (la moitié provenant du Musée Bonnat Helleu et l'autre de différents musées de France : Orsay, Louvre, Château de Versailles,...).

Enfin, la dernière exposition-parcours a été présentée à partir du 4 novembre (jusqu'au 9 avril 2023) dans les salles d'exposition permanentes en partenariat avec la SMLH Côte basque, comité de Bayonne : « Médailles et Médillés/Médillées » (à l'occasion du centenaire national de la Société des Membres de la Légion d'Honneur).

Dans les coulisses du musée, les équipes ont poursuivi les missions liées à la conservation préventive (surveillance sanitaire des collections et suivi hygrométrique mensuel) et le réaménagement sur chacun des trois sites d'exposition et de réserves (Dagourette, Château Neuf et à St-Frédéric).

En 2022, un nouveau partenariat a été passé avec l'Institut National du Patrimoine relatif au chantier école de la spécialité « Photographie et image Numérique ». Ainsi, sous le contrôle scientifique du musée, et sous la responsabilité de Mme Cartier-

Bresson une étude des collections avant numérisation du fonds Ocana a été effectuée (analyse, constats d'état, préconisation de traitement et de reconditionnement de l'ensemble du fonds). Ce chantier s'est déroulé en avril au sein des réserves et a repris en interne à l'été. Le récolement de ce fond photo s'est accompagné de l'achat de matériel spécifique pour permettre le classement dans des boîtes et pochettes de conservation adaptées (stockage et conditionnement de photographies papier et négatif).

En ce qui concerne la bibliothèque et le centre de documentation, désormais installés au RDC de Château Neuf, il est à noter le retour à une fréquentation d'avant crise sanitaire. Au-delà de son rôle d'information auprès des étudiants, chercheurs, et demandes spécifiques, l'équipe contribue à la documentation des collections, gestion et valorisation du fond, contributions au portail Bilketa et Bulletin du Musée Basque... Les équipes de médiation ont poursuivi le développement de leur offre adaptées en fonction des différents types de publics.

	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 623 742,35	1 681 171,00
Investissement	79 348,55	159 415,51
Report de l'exercice 2022 Exploitation		120 000,00
Report de l'exercice 2022 Investissement		118 444,23
Total général	1 703 090,90	2 079 030,74
Solde d'exécution de l'année	-	447 403,01

Le compte administratif 2022 adopté par le syndicat mixte du Musée Basque le 24 juin 2023 fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 177 429,10 € et un résultat cumulé d'investissement de 198 511,19 €, le résultat de clôture au 31 décembre 2022 s'élevant à 375 940,29 €.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 1 681 171,45 €. Elles proviennent pour l'essentiel des contributions des trois membres du syndicat à hauteur de 1 375 000 € : Ville de Bayonne (40 %) soit 550 000 €, Communauté d'Agglomération Pays Basque (30 %) soit 412 500 € et Département des Pyrénées-Atlantiques (30 %) soit 412 500 €.

Les autres recettes concernent les produits d'exploitation du musée qui représentent 236 106,77 € (soit +53% par rapport au réalisé 2021 où le musée était resté fermé 4,5 mois). Elles comprennent notamment les recettes liées à la billetterie (171 870 €), avec le tarif d'entrée à 8€ (tarif plein) ou 5 € (tarif réduit), les ventes de la boutique (48 661,83 €) et les visites guidées 15 086,94 € (à noter le retour des groupes). La recette de mécénat des particuliers s'élève à 26 989,28 € versés par la Société des Amis du Musée Basque (SAMB) dans le cadre de la souscription pour l'acquisition de l'œuvre de Henri Caro-Delvaile, Le Paon Blanc, dont 25 000 € ont été reversés à la Ville de Bayonne conformément à la convention de partenariat tripartite.

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 1 623 742,35 € (contre 1 403 593 € en 2021) répartis de la manière suivante : 1 558 954 € d'opérations réelles et 64 788,16 € d'opérations d'ordre. Le principal poste concerne les charges de

personnel (65% des dépenses) : 1 052 200 € (22 agents au 31 décembre 2022). Ensuite, viennent les charges à caractère général (32 % des dépenses) qui atteignent 506 238 € et comprennent notamment les dépenses liées au fonctionnement des expositions permanentes et temporaires ainsi que les fluides, les assurances, le nettoyage des locaux, la maintenance et les frais de télécommunication.

Les dépenses d'investissement 2022 atteignent 79 348,55 € en réalisé et 54 308,57 € de dépenses engagées en 2022 mais dont la finalisation a été reportée à 2023. Les principaux domaines d'intervention concernent la gestion des bâtiments et des équipements (remplacement t groupe climatisation (6 146 €), barrières anti inondation à Dagourette (5 203 €), pose de faux plafond et peinture anti-feu grenier Dagourette (4 000 €), achat de bois pour scénographie d'exposition rayonnages pour la réserve textiles (8 305 €), achat de matériel d'exposition (projecteurs cadreurs (9021 €), achat de matériel d'accueil groupe (porte parapluie 45 places, à code : 6480 €), renouvellement de matériels informatiques (12 987 €)

Des frais de restauration des collections ont été engagés et l'exécution reportée à 2023 (35 059 €) : restauration du costume du Kotilun Gorri, de cadres de tableaux, acquisition de matériel de conservation pour la bibliothèque.

Elles ont été financées par les recettes d'investissement qui s'élèvent à 159 415 € et comprennent l'excédent de la section de fonctionnement (85 477 €), la dotation aux amortissements des immobilisations (64 788 €), la subvention de la DRAC pour la restauration du fonds Ocana et du costume Kotilun Gorri (9 150 €).

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Dont acte**

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

